

**Groupeement hospitalier de territoire Alpes
du Sud**

Frédéric Schumacher

05200 EMBRUN

Email : fschumacher@ch-briancon.fr

05 EMBRUN_NHE_LOCAL TRANSFORMATEUR

Date d'émission 19/06/2026

N° d'affaire : 2606885M0000033

Référence chrono : CT/885M0/0626/1035

Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Emmanuel ALARY

Tél. +33 6 24 17 51 01

Email : emmanuel.alary@socotec.com

CONTRATS NATIONAUX CONST & IMMO

Pôle Contrats Nationaux

5 Place des frères Montgolfier

78180 GUYANCOURT

+33 1 30 12 81 37

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	6
3.1. Partenaires de l'opération	6
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	7
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	8
5.1. Analyse de Risque	8
5.2. Evaluation de conformité	8
6. ANALYSE DE RISQUE	9
6.1. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables	9
7. EVALUATION DE CONFORMITE	10
7.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme	10
7.2. Missions relatives à la sécurité des personnes	11
8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES	13

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2606885M0000033, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission AV relative à la stabilité des avoisinants (AV).
- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables (LP).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (PS).
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,

- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

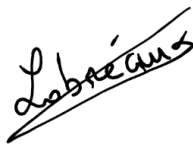
L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Emmanuel ALARY Responsable d’Affaire	
Romain LOBREAUX Spécialiste Électricité	

Ce rapport a été édité par : Emmanuel Alary

Ce rapport a été transmis à :

- SCHUMACHER / fschumacher@ch-briancon.fr
- Sebastien Labarre / sebastien.labarre@tourresanchis.com
- Claire CAROVANI / c.carovani@a2mo.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
SCHUMACHER Groupement hospitalier de territoire des Alpes du Sud 1 place Auguste MURET 05000 GAP
Assistant Maître d'ouvrage
Claire CAROVANI A2MO 10 Place de La Joliette 13543 MARSEILLE
Architecte - Maître d'œuvre
Sebastien Labarre Tourre sanchis 34000 Montpellier

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
8 Rue Pierre Et Marie Curie 05200 Embrun
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Concerne le local Transformateur créé à proximité de l'hôpital d'Embrun.
PERMIS DE CONSTRUIRE
N° du Permis de Construire : Non transmis
CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE
- Montant prévisionnel des travaux € HT : 200000.00 - Durée prévisionnelle des travaux : 3 mois - Démarrage prévisionnel des travaux : 03/06/2026

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
M24210_DCE_STR_Transfo_IND-0.pdf	19/06/2026
00.04 - PLAN DE MASSE PROJET.pdf	19/06/2026
PIECES GRAPHIQUES ARCHITECTE.pdf	19/06/2026
00.04 - PLAN DE MASSE PROJET.pdf	19/06/2026
DCE_LOT 02 ETANCHEITE_CCTP.pdf	19/06/2026
PIECES GRAPHIQUES ARCHITECTE.pdf	19/06/2026
DCE_LOT 03- METALLERIE _ SERRURERIE_CCTP.pdf	19/06/2026

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
		La Vb et Vh ne pourront pas être positionnées sur la meme facade.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE			
Connaissance du sol	S	Précisez si des sondages géotechniques ont été réalisés et localisés au droit des travaux du local transfo	17
FONDATIONS SUPERFICIELLES			
Type ou technique	F		
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT			
Nature ou technique	F		
Dimensionnement global	F		
ÉTANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BÉTON			
Nature ou technique	F		
Isolation thermique	F	Isolant 40mm	
Complexe isolant-étanchéité	F	Étanchéité autoprotégée	
Autres points singuliers	F	Relevés de 15cm sur protection	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
SOLIDARISATION DES FONDATIONS PONCTUELLES	F		
STRUCTURE BÉTON : DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.2. Missions relatives à la sécurité des personnes

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ERP DU 1ER GROUPE			
CONSTRUCTION - CO1 à CO61			
ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS			
Isolement entre l'ERP et un bâtiment situé en vis-à-vis			
Résistance au feu des façades distantes de moins de 8m	F	Local transformateur prévu coupe feu 2H avec porte coupe feu 1/2H + ferme porte	
COUVERTURES			
Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur			
Caractéristiques de la couverture (tiers à 12m ou à moins de 12m)	F	Prévu couverture B-roof T3	
LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS ET LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC			
Liste des locaux à risques importants			
Locaux de service électrique			
Postes de transformation	F		
Caractéristiques des locaux à risques particuliers			
Locaux à risques importants			
Degré coupe feu des planchers hauts	F		
Degré coupe feu des parois verticales	F		
Degré coupe feu des portes de communication vers des locaux ne recevant pas de public	PM	Pour mémoire: Non précisé dans les pieces du marché	
INSTALLATIONS ELECTRIQUES - EL1 à EL 23 et ECLAIRAGE - EC1 à EC15			
INSTALLATIONS ELECTRIQUES : GENERALITES			
Règles générales			
Installations conformes au décret 88-1056 du 14 novembre 1988 U15-211	F	Un groupe électrogène de remplacement de type GSS1 est prévu. Le temps de commutation sera < 15 s afin de répondre à la NF U15-211	
REGLES D'INSTALLATION			
Locaux de service électrique			
Isolement suivant la nature des matériels (voir ci après)	PM	Justifier l'isolement du local de service électrique. Parois et plancher 2H, Porte coupe feu 1h	
LOCAL HT/BT			
Eclairage de sécurité	F	BAPI prévu	
Poste HT/BT			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Matériels à haute tension ou contenant des diélectriques susceptibles d'émettre des vapeurs			
Locaux concernés			
Poste de livraison	SO		
Poste de transformation	F	Matériel prévu : • 1 perche de sauvetage 45kV • 1 paire de gants isolants (avec boîte de rangement) • 1 vérificateur d'absence de tension (VAT) • 1 râtelier avec les fusibles de rechange • 1 affiche soins aux électrisés 210x297 Alu AF 20B • 1 pancarte d'avertissement et d'identification PR10 Alu pour porte de poste (modèle crantée) • 1 plaquette additionnelle nom de poste PR1 • 1 Alu (modèle crantée) • 1 tabouret isolant normalisé "intérieur" 24kV • 1 bloc d'éclairage de secours portable • 1 extincteur à poudre 5 kg	
Cellules haute tension	F	Tableau HTA sans SF6	
Matériels électriques contenant des diélectriques susceptibles d'émettre des vapeurs inflammables ou toxiques	SO	Transformateur 630 KVA à refroidissement à air	
Isolement			
Degré coupe feu des parois	F	Les murs béton sont prévus coupe feu 2H sur les plans structure	
Degré coupe feu des planchers hauts	F	Le plancher haut du local est en béton prévu coupe feu 2H sur les plans structure	
LOCAL POSTE HT/BT			
Degré coupe feu des portes ouvrant sur un local ou dégagement non accessible au public	S	La porte du local HT/BT devra être CF 1h.	3
LOCAL POSTE HT/BT		La porte devra s'ouvrir vers l'extérieur, ouverture complète, avec système de maintien en position d'ouverture, s'ouvrir sans clef de l'intérieur et équipé d'un morillon de cadenassage.	
Degré coupe feu des dispositifs de franchissement sans communication directe avec les locaux ou dégagements accessibles au public	SO		
Ventilation sur l'extérieur	S	VB/VH prévu	5
		Prévoir un balyage de l'air satisfaisant. La Vb et Vh ne pourront pas être positionnées sur la même façade.	
	SO		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Cas particulier des condensateurs utilisés en éclairage, dont la quantité totale de diélectrique liquide est inférieure à 0,2 litre par luminaire			
Implantation des groupes électrogènes	SO	Groupe électrogène de remplacement dit de secours	
INSTALLATIONS DE SECURITE			
Alimentation électrique des installations de sécurité			
Alimentation électrique de sécurité			
Conformité de l'AES à la norme NF S 61-940	SO	Groupe élec trogène de remplacement dit de secours	
Alimentation électrique de sécurité	SO	Groupe électrogène de remplacement dit de secours	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HGAD - Vérification initiale des installations électriques.